

## Planning prévisionnel mis à jour

Phase	Contenu de la phase (études / administratif)	Durée	Échéance envisagée
<b>Phase 1</b>	<b>Analyse des éléments à modifier, évaluation environnementale et concertation</b>		
	<b><u>Phase d'études et réalisation du dossier de révision allégée</u></b>		/
	<b><u>Rédaction de l'évaluation environnementale</u></b> <i>Avec une réunion de travail sur le dossier d'urbanisme et l'évaluation environnementale mi-juillet</i>		/
	<b><u>Concertation</u></b> Articles et panneaux de concertation à préparer  Parution des articles et mise à disposition des panneaux d'exposition		/
<b>Phase 2</b>	<b>Mise au point du dossier prêt à être arrêté, réunion d'examen conjoint de l'État et des Personnes Publiques Associées et dossier soumis à enquête publique</b>		
	Arrêt du projet de révision allégée en Conseil communautaire et bilan de la concertation		19 décembre 2020 (bureau le 12 décembre 2020)
	Consultation de la MRAe	3 mois maximum	Décembre 2020 à mars 2021
	Transmission du dossier aux PPA en amont de la réunion d'examen conjoint		Janvier 2021
	Réunion d'examen conjoint du projet avec les PPA		Mi-mars 2021
	Saisine du Tribunal Administratif pour l'enquête publique Arrêté du Président prescrivant l'enquête publique Insertion presse + affichage		Mi-mars 2021
	Enquête publique	1 mois maximum	Mai 2021
	Rapport du commissaire enquêteur	1 mois maximum	Juin 2021
<b>Phase 3</b>	<b>Mise au point du dossier après enquête publique pour l'approbation et reproduction du dossier</b>		
	Analyse des observations émises par les PPA et lors de l'enquête publique (et ajustement éventuel du dossier)		Juillet 2021
	Approbation de la révision allégée par le Conseil communautaire, puis transmission au Préfet et mesures de parution		Août 2021
	Reproduction et diffusion des dossier		Septembre 2021